

- Association pour Ecole & Quartier à Versoix -



Statuts

Version du 21 juin 2006
modifiée le 07 février 2013

Avec préambule de la
Direction Générale du Cycle d'Orientation

**Collège des Colombières
Chemin des Colombières 4
1290 VERSOIX**

Site internet : www.aeqv.ch

PREAMBULE REDIGE PAR LA DIRECTION GENERALE DU CYCLE D'ORIENTATION – GENEVE (DGC0)

Les Collèges du Cycle d'Orientation (CO) ont été conçus en 1962 pour être répartis sur tout le territoire de la République de façon à devenir des "Collèges du quartier" ouverts largement aux habitants du quartier ou de la commune.

Peu utilisés en dehors de l'enseignement prodigué aux élèves, ils pouvaient devenir ainsi un lieu privilégié de rencontre et de culture (au sens le plus large du terme) voire des centres d'éducation permanente.

En rendant possible le plein emploi de dispositifs matériels et pédagogiques que la collectivité a financés elle-même, une telle ouverture devrait permettre une meilleure intégration du collège dans un quartier ou dans une commune.

C'est dans cet esprit que fut créée, en 1966, par la DGC0, l'Ecole des Parents du CO (EPA). Destinée à l'origine à renforcer les liens entre l'école et la famille - au bénéfice de l'élève - et à encourager une forme nouvelle d'éducation permanente (promue d'ailleurs par le Conseil de l'Europe), l'EPA, instituée dans le cadre de l'école publique qui instruit les enfants dans l'âge de la scolarité obligatoire, est gratuite (mais n'est ouverte qu'aux parents des élèves du CO).

Bien que non explicitement déclaré, l'un des objectifs de l'EPA est de promouvoir une certaine forme d'éducation permanente, par le biais de la motivation des parents au travail de leurs enfants.

Destinée à tous les parents du Canton de Genève, l'EPA est proposée au moment où l'enfant qui grandit et s'affirme tend à mettre en question, pour affirmer la sienne, la personnalité de ses parents. Ces derniers cherchent alors une communauté dans laquelle ils puissent encore apprendre et se retrouver eux-mêmes.

Une telle perspective allant bien au-delà des cours traditionnellement offerts par l'EPA, les responsables du CO ont alors envisagé dès 1974 la création - à titre expérimental - d'une structure éducative plus souple d'intégration du collège au quartier ou à la commune qui offrirait, sur une base auto-financée, mais à toute la population du quartier ou de la commune (parents ou non) un éventail de cours et d'activités plus grands qu'à l'EPA, et suivant des méthodes mieux adaptées aux adultes.

C'est dans cette optique qu'une expérience "Ecole et Quartier" fut tentée en 1975 dans 4 collèges situés dans 4 quartiers importants du canton : Coudriers (Avanchets), Voirets (Palettes), Golette (Cité satellite de Meyrin) et Colombières (Versoix).

Etroitement rattachée à la direction générale du CO, elle devait permettre de déterminer si l'école, son matériel, ses équipements et son corps enseignant peuvent, selon des modes de financement qui devaient être précisés, constituer un milieu d'animation culturel et éducatif à l'intention des habitants d'un quartier ou d'une commune et qui ne seraient pas exclusivement des parents d'élèves.

Pour des raisons diverses, seule l'expérience tentée au CO des Colombières a connu des développements importants et des plus encourageants.

"Ecole et Quartier à Versoix" a été et reste une création du CO. Elle s'est développée de manière magistrale grâce au dynamisme des responsables appartenant tant au secteur privé que public et avec lesquels la DGC0 a toujours entretenu des rapports étroits et privilégiés.



**STATUTS DE L'ASSOCIATION
POUR
ECOLE & QUARTIER A VERSOIX**

Article 1 : Dénominations

« **Ecole & Quartier** » (EQ) est une idée de la Direction Générale du Cycle d'Orientation de l'Enseignement secondaire genevois qui préconise l'ouverture de Collèges du Cycle d'Orientation, avec leurs moyens matériels et pédagogiques, à tous les habitants d'un quartier ou d'une commune.

« **Ecole & Quartier à Versoix** » (EQV) est une structure souple permettant la réalisation de cette idée à Versoix, telle qu'elle existe depuis 1976.

L' « Association pour Ecole & Quartier à Versoix » (AEQV) a été constituée le 30 novembre 1977 en tant qu'association sans but lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse pour faire vivre cette structure dans l'esprit décrit ci-après (article 3).

Article 2 : Sièg

Le sièg de l'AEQV se trouve à Versoix.

Article 3 : Buts

L'AEQV a pour buts, sous les formes qu'elle estimera les plus opportunes et en fonction des moyens dont elle disposera,

a) de faire respecter l'esprit d'Ecole & Quartier qui consiste notamment à :

- ouvrir un lieu de rencontre à la population de Versoix,
- cultiver un esprit de bienveillance et d'écoute à tout ce qui tente de s'exprimer,
- favoriser des moyens de répondre aux curiosités d'ordre intellectuel ou culturel,
- mener à la découverte de techniques permettant aussi bien la détente, l'expression artistique que des applications pratiques,
- découvrir Versoix, ensemble, sous ses multiples aspects,

b) de rester attentif aux possibilités d'application de l'idée d'éducation permanente et de loisir actif,

c) de former en accord avec la Direction Générale du Cycle d'Orientation de l'Enseignement secondaire genevois une structure administrative répondant aux besoins d'Ecole & Quartier à Versoix.

Article 4 : Finances

Ressources

Les ressources financières de l'AEQV sont constituées:

- a) par les recettes des activités de l'EQV;
- b) par les subventions des pouvoirs publics;
- c) par les cotisations de ses membres qui sont fixées par l'Assemblée générale;
- d) par les cotisations des membres de soutien;
- e) par les dons et legs qu'elle peut recevoir.

Responsabilités

Les engagements de l'AEQV ne sont garantis que par ses actifs. Aucun membre ne peut être tenu pour personnellement responsable au-delà du montant des cotisations dues.